

Administration générale de l'enseignement  
et de la recherche scientifique

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Service général de l'organisation matérielle et financière  
et des structures de l'enseignement secondaire,  
des centres PMS et de l'inspection médicale scolaire

Direction de l'organisation des établissements  
d'enseignement, des CPMS et des services IMS

A/00/13

- 2 5 0 2 5

*A Monsieur le Ministre, membre du Collège de  
Commission communautaire française, chargé  
de l'enseignement;*

*A Messieurs les Gouverneurs de Province;*

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;*

*Aux Pouvoirs organisateurs des établissements  
d'enseignement maternel, primaire et  
Secondaire ordinaires subventionnés;*

*Aux Chefs des établissements  
d'enseignement maternel, primaire et  
secondaire ordinaire organisés et subventionné  
par la Communauté française*

*Aux Directeurs des centres PMS organisés et  
Subventionnés par la Communauté française.*

*Le Décret du 13 juillet 1998, portant organisation de  
l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de  
l'enseignement, prévoit en son article 69 la disposition suivante :*

*« L'élève poursuit au 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire, sous forme de cours de langue  
moderne I, l'étude la langue moderne commencée dans l'enseignement primaire ...  
Toutefois, les parents ou la personne investie de l'autorité parentale, qui devront être avertis  
de la difficulté supplémentaire qu'ils imposent à leur enfant et prendre l'avis du Conseil  
d'admission et Centre psycho-médico-social, peuvent inscrire leur enfant dans un cours de  
langue moderne I différent du cours suivi en primaire ».*

*Afin de faciliter la mise en œuvre de cette disposition, je vous propose l'utilisation des  
documents annexés à la présente circulaire.*

*Annexe 1. « Attestation de suivi de langue moderne », mis à la disposition des directeurs des  
écoles primaires.*

*Ce document sera joint au dossier de l'élève et transmis au Directeur de l'établissement  
d'enseignement secondaire où l'élève s'inscrit en 1<sup>ère</sup> année A.*

**Annexe 2. « Changement de choix de langue moderne I à l'entrée dans l'enseignement secondaire ordinaire », mis à la disposition du Chef d'établissement d'enseignement secondaire où l'élève est inscrit en 1<sup>ère</sup> année A.**

*Ce document doit être complété lorsqu'un changement de cours est sollicité, par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale.*

*Dans cette hypothèse, je vous propose de solliciter une demande écrite, motivée et rédigée par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale.*

*De même, il est conseillé de remettre une copie de l'annexe 2 aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.*

**Annexe 3. « Changement de choix de langue moderne I à l'entrée dans l'enseignement secondaire ordinaire », mis à la disposition du Directeur du Centre PMS.**

*Ce document doit être complété lorsqu'un changement de cours est sollicité par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale.*

*Il est transmis aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale, ainsi qu'au Chef de l'établissement d'enseignement secondaire où l'élève est inscrit.*

*Le Directeur général,*



*Jddy Leroy*

Annexe 1.

COMMUNAUTE FRANCAISE.

ATTESTATION DE SUIVI DE LANGUE MODERNE.

Document à la disposition du Directeur de l'Ecole primaire.

En référence à l'article 7 du décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement

-----

Je soussigné(e) (nom et prénom en lettres majuscules)

.....

chef d'établissement de (dénomination et adresse complète de l'établissement).....

.....

subventionné par la Communauté française

certifie que (nom et prénom en lettres majuscules)

.....

né(e) à (lieu de naissance).....

le (date de naissance : jour – mois – année, en toutes lettres)

.....

.....

a suivi dans cet établissement, l'enseignement de la langue moderne suivante (biffer la mention inutile) :

néerlandais

anglais

allemand

durant les années scolaires .....

Fait à (lieu).....

le (date : jour – mois – année en toutes lettres)

Sceau de l'établissement :

Signature du chef d'établissement

Annexe 2.

**COMMUNAUTE FRANCAISE.**

**Changement de choix de langue I**  
**à l'entrée dans l'enseignement secondaire ordinaire**

**Document à la disposition du Directeur de l'Etablissement d'enseignement secondaire.**

*Application de l'article 69 du décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.*

Je soussigné : .....

directeur de l'établissement :

.....  
.....  
.....

- atteste avoir reçu une demande de changement de langue moderne I pour l'élève :

.....

en vue du passage de la langue moderne I : ..... à la langue I :

.....;

- attire l'attention des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale sur les difficultés d'apprentissage que l'élève pourrait rencontrer suite à son inscription dans un cours de langue différent du cours suivi en primaire ;
- communique ci-dessous (*ou en annexe*) l'avis (non contraignant) du Conseil d'admission de première année A relatif à ce changement de langue :

.....  
.....

- informe les parents ou la personne investie de l'autorité parentale qu'en application du décret, ils sont tenus de solliciter l'avis du Centre PMS

.....(adresse du centre PMS)

Fait à ....., le .....

Le Chef d'établissement,

**COMMUNAUTE FRANCAISE.**

**Changement de choix de langue I**  
**à l'entrée dans l'enseignement secondaire ordinaire**

**Document à la disposition du Directeur du Centre P.M.S.**

*Application de l'article 69 du décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.*

Je soussigné : .....

directeur du Centre psycho-médico-social de .....

(adresse).....

.....

- atteste avoir reçu une demande de changement de langue moderne I pour l'élève :

.....

en vue du passage de la langue moderne I :..... à la langue I :

.....;

- communique ci-dessous (*ou en annexe*) l'avis (non contraignant) du Centre psycho-médico-social relatif à ce changement de langue :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à ....., le .....

Le Directeur du centre P.M.S,